



## Communiqué du conseil des ministres

12 décembre 2019

Le Conseil des ministres s'est réuni le jeudi 12 décembre 2019 sous la Présidence de Monsieur Mohamed Cheikh El Ghazouani, Président de la République.

Le Conseil a examiné et adopté un projet de décret modifiant certaines dispositions du décret n°2019-039 du 1er mars 2019 portant création des Comités de Gestion des Ecoles (COGES) et fixant leur statut type.

Le présent projet de décret a pour but d'introduire une certaine flexibilité pour l'anticipation des besoins à court, moyen et long termes du système éducatif national.

Il s'agit, d'une part, de clarifier les conditions de gestion des ressources publiques mises à la disposition des écoles et, d'autre part, de renforcer le dispositif tendant à améliorer la qualité de l'éducation à travers la mise en place et la généralisation progressives des Comités de Gestion des Ecoles à l'ensemble des écoles complètes ainsi qu'à celles possédant un plan de complétude convaincant.

Le Ministre de la Justice et le Ministre de l'Economie et de l'Industrie ont présenté une communication conjointe relative à l'examen de l'application par la Mauritanie de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Cette communication propose un train de mesures tendant à accélérer le processus de finalisation du deuxième cycle de l'examen de l'application, par notre pays, des dispositions de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Ces mesures traduisent la volonté des pouvoirs publics d'honorer nos engagements au titre de cet important instrument juridique international contraignant en matière de lutte contre la corruption. Le Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Mauritaniens de l'Extérieur a présenté une communication relative à la situation internationale.

Le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation a présenté une communication relative à la situation intérieure.

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et des Technologies de l'Information et de la Communication a présenté une communication relative à l'état d'avancement du plan d'action de son Département.

Le Ministre de la Culture, de l'Artisanat et des Relations avec le Parlement a présenté une communication relative à l'état d'avancement du plan d'action de son Département.

## CONSEIL DES MINISTRES

---



Ces communications font le point sur l'état d'avancement des plans d'actions respectifs du Ministère de la Culture, de l'Artisanat et des Relations avec le Parlement, et du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et des Technologies de l'Information et de la Communication, les contraintes rencontrées et les perspectives de mise en œuvre.